

TUNISIE

« La Tunisie a été malade de l'affaire Ben Salah, elle est aujourd'hui convalescente, à l'image de son président », cette réflexion d'une jeune destourien reflète bien l'état d'esprit des Tunisiens. Les défaillances des institutions sont apparues et aussi le manque de confiance en leur efficacité réelle. Un grand désarroi aussi de constater que le chef prestigieux qui semblait infaillible, le « Combattant Suprême » qui depuis si longtemps porte le pays sur ses épaules, pouvait-être un homme vulnérable. La démocratisation annoncée lors du discours du 8 juin 1970 attend encore sa réalisation et toutes les libertés qu'elle laissait prévoir n'existent encore que dans les esprits. L'abandon d'une politique mise sur pied lors du congrès de Bizerte amorce une ère nouvelle sur laquelle certains secteurs de l'opinion tunisienne fondent de nombreux espoirs. Au sein du gouvernement aussi, les choses ont changé, l'Assemblée nationale jusqu'à présent confinée dans un rôle peu spectaculaire tente de redevenir un organe consultatif. M. Hedi Nouira premier ministre depuis le 2 novembre 1970, le précise aux députés dès la fin de l'année, lors de la lente et laborieuse mise en place du nouveau gouvernement de novembre 1970. Cette possibilité nouvelle de s'exprimer qui est donnée aux Tunisiens — et dont le point de départ est la consultation populaire de l'été 1970 — met au premier plan la grande préoccupation, non seulement de la masse, mais aussi de tous les membres du gouvernement, l'avenir du pays, ses orientations nouvelles, les hommes qui vont en décider. Cette dynamique interne prend l'allure de grandes manœuvres qui vont se jouer en deux temps. Une tentative d'organisation d'un nouveau style basée sur une plus grande participation populaire; l'ouverture vers une « libéralisation » pendant l'absence du Président. Mais dès son retour en juin on revient très vite à la normalité.

Les Tunisiens s'interrogent sur la raison du silence politique qui plane sur le pays. Où en est le projet de réforme de la Constitution ? Pourquoi le 8^e congrès du P.S.D. annoncé et tant attendu n'est-il pas encore réuni ? Les motifs apparents en sont les inondations d'octobre 1970, les nouveaux soins que nécessite la santé du Président, le redressement économique prioritaire, pour effacer, en partie du moins, la faillite de la politique de collectivisation de Ahmed Ben Salah. Mais sont-ce là les seules et vraies raisons ? Au cœur de tous ces problèmes il en est un beaucoup plus préoccupant pour le pays tout entier, celui de la succession du président Bourguiba. Le manque de décisions politiques peut s'expliquer par le fait que le Président veut prendre de la distance avec les événements de 1970, montrer au pays qu'il est toujours le chef incontesté, que de lui seul dépend le redressement du pays; il veut que le 8^e congrès soit le triomphe de son dernier quinquennat. Le « Combattant Suprême » a en effet refusé la

présidence à vie qui lui fût proposée lors du 8^e congrès. Certains ont dit et beaucoup l'ont pensé, que l'année 1970, serait la dernière année du « Bourguibisme » et le pays entier souhaite une plus grande participation à la marche des affaires du pays.

1. — LES PROBLÈMES DE LA SUCCESSION ET SES ASPECTS JURIDIQUES

Depuis la mise en place du gouvernement de novembre 1970, de grands changements sont attendus. Mais l'état de santé du président Bourguiba fait que depuis déjà de longs mois il est contraint de se décharger de ses obligations sur son Premier Ministre. Alors une question se pose; qui succéderait au « Combattant Suprême », en cas de vacance provisoire ou définitive de la présidence ? Le Président lui-même y pense depuis son absence forcée du début de l'année 1970 et en parle dans son discours du 8 juin 1970.

M. Ahmed Mestiri, rapporteur de la Commission Supérieure du Parti chargée de rédiger le projet d'amendement de la Constitution, remet ce texte le 15 octobre 1970 au président de la République. La procédure prévue par l'article 61 de la Constitution ne sera entamée, comme on le verra qu'en février. Cette question de succession est d'autant plus d'actualité en début d'année 1971 que le président Bourguiba doit quitter la Tunisie sur « recommandation de ses médecins », le 6 janvier à destination des Etats-Unis, accompagné de MM. Masmoudi et Ben Ammar. Il y restera jusqu'au 23, date à laquelle il se rend en Suisse pour la suite de ses soins. Pendant son absence, par décret n° 71.1 du 4 janvier (1), le Premier Ministre, M. Hédi Nourira, se voit chargé de l'intérim de la présidence de la République et ceci conformément à l'article 51 de la Constitution (2) et (3). Avant de quitter la Tunisie le Président s'entretient longuement le 4 janvier avec la Commission Supérieure du Parti (4) et charge à M. Nourira de présenter le projet de réforme de la Constitution devant l'Assemblée Nationale.

La longueur de cette entrevue due à la précipitation des événements est bien la preuve que tout ne va pas sans heurts au sein du gouvernement. Diverses tendances se sont fait jour autour du problème de la succession. Depuis deux ans le pays est politiquement en veilleuse et l'on peut comprendre que les appétits soient aiguisés. Certains commentateurs pensent que le

(1) Voir texte du décret *infra* Documents IV.

(2) La loi n° 69.263 du 31 décembre 1969 prévoit qu'« en cas d'empêchement provisoire, le Président de la République peut déléguer tout ou partie de ses attributions au Premier Ministre ».

(3) CAMAU (Michel). — « L'évolution du droit constitutionnel en Tunisie depuis 1955 », (texte français) — in *Jahrbuch des Öffentlichen Rechts der Gegenwart*. Tübingen, J. CB. Mohr (Paul Sieberg), Vol. 20; 1971, p. 353-355.

(4) La Commission Supérieure du Parti avait pour mission initiale de préparer une modification de la Constitution et de préparer le congrès, elle fait aussi office de Bureau Politique. Cet organisme est également désigné dans la presse tunisienne de langue française, ainsi que dans d'autres publications sous le nom de « Comité Supérieur », du Parti. Ceci vient de la traduction du terme arabe « al-lujna al-'ulyā li'l-'hi'zb ».

retour du Président ne servirait qu'à assurer la position du « dauphin », Hédi Nouira. Cette fièvre nouvelle fait dire à certains « qu'une vie politique était enfin née en Tunisie ».

Après la démocratisation au niveau de l'expression, ce sont les institutions qui éclatent dans leurs enveloppes. Le président Bourguiba avait été le premier à en être conscient et à proposer un assouplissement du régime, un élargissement des pouvoirs de l'Assemblée, et un règlement du problème de sa succession. Les textes officiels donnent les détails de ce projet de réforme dont nous ne retracerons ici que les grandes lignes. « Les principales modifications portent sur la structure de l'Exécutif, les attributions nouvelles de l'Assemblée nationale, les rapports entre les deux pouvoirs législatifs et l'exécutif, et enfin, la vacance provisoire ou définitive de la Présidence de la République. Toutes ces modifications ne touchent pas le fondement essentiel de nos institutions qui demeurent le régime présidentiel, cependant le régime présidentiel est tempéré à deux niveaux, au niveau de l'exécutif par l'institutionnalisation du gouvernement dirigé par le Premier Ministre, et par une nécessaire répartition des tâches entre le chef de l'Etat et le gouvernement. Au niveau du législatif par un pouvoir de contrôle de l'activité gouvernementale, attribuée à l'Assemblée nationale » (5). Bien qu'à notre connaissance le projet de réforme n'ait pas fait l'objet d'une publication officielle, la presse tunisienne en a donné une analyse détaillée qui précise les modifications constitutionnelles envisagées (6). Il s'agirait d'une plus juste répartition du pouvoir au sein de l'exécutif, d'un contrôle plus efficace du législatif sur l'exécutif et d'une meilleure garantie des libertés publiques par la possibilité nouvelle donnée à l'Assemblée nationale de voter des *lois organiques*. Il reste un troisième point, le plus préoccupant, qui est celui de la succession du Président de la République. Le projet de réforme, tel qu'il a été déposé devant l'Assemblée nationale propose qu'en cas de vacance définitive, le président de l'Assemblée nationale soit chargé de l'intérim pour le temps nécessaire à l'organisation de nouvelles élections présidentielles, l'intérimaire ne pouvant en aucun cas être candidat à la présidence. Il convient d'observer que le 15.10.70 lorsque la Commission Supérieure du Parti a remis au « Combattant Suprême » le texte du projet de réforme, M. Mestiri, rapporteur du projet, avait indiqué que parmi les membres de la Commission certains avaient envisagé une autre solution qui aurait consisté à créer un poste de vice-président de la République, élu en même temps que le Président. Ce vice-président aurait été de droit président de l'Assemblée nationale, et successeur en cas de vacance de la présidence de la République pour le restant du mandat. Le président Bourguiba avait formellement récusé cette proposition en déclarant : « Pourquoi avons-nous institué la République sinon pour que le successeur du Chef de l'Etat ne soit pas connu à l'avance, et ne passe pas sa vie à attendre que la charge devienne vacante ? » (7).

(5) Discours de Hédi NOUIRA in *Action* 10/2/71 : 5.

(6) In *Action* 11/2/71 : p. 1 et 4, analyse communiquée par l'Agence Tunis Afrique Presse (A.T.A.P.).

(7) Discours du Président BOURGUIBA, A.A.N. 1970 : 873.

Ce projet présenté le 9 février par M. Nouria aux députés devait en vertu de l'article 61 de la Constitution, faire l'objet de la procédure suivante : « l'Assemblée ne peut délibérer sur la révision proposée qu'à la suite d'une résolution prise à la majorité absolue et après qu'une commission spéciale en ait terminé et étudié l'objet. La constitution ne peut être révisée qu'après adoption par l'Assemblée, du projet de révision à la majorité des deux tiers de ses membres au cours de deux lectures dont la seconde intervient au moins trois mois après la première ». Effectivement une commission est élue (8), présidée par le Dr. Mokaddem. Cette commission décide de tenir deux réunions par semaine jusqu'au 18 février, date à laquelle elle devra se prononcer sur l'opportunité de cette réforme de la Constitution. Or il semblerait que ce projet de réforme en soit resté au stade initial de la procédure. Un dernier point est un sujet d'inquiétude pour les Tunisiens, c'est le rôle du Parti et la nécessité de la réorganisation de ses structures qui ne répondent plus aux besoins de la majorité; en dépit du congrès de Monastir d'octobre, ce problème n'a toujours pas trouvé de solution. « L'Etat s'est annexé le Parti pour en faire un instrument d'exécution de la volonté du gouvernement, au lieu de le voir inspirer, contrôler et infléchir l'action publique » (9). Ces critiques formulées publiquement par un ancien Ministre, étaient déjà perceptibles lors de la consultation populaire de l'été 1970.

2. — LES PROBLÈMES DE LA SUCCESSION ET SES ASPECTS POLITIQUES

Comme chaque année, le Parti organise des assemblées de cellules ou « congrès de cellules », au cours desquels le contact se fait entre la base et le sommet. Ces congrès prennent une importance toute particulière cette année, car ils vont permettre de sensibiliser les militants aux problèmes de réforme, de les informer et d'attirer la jeunesse qui depuis longtemps déjà ne se sentait plus concernée. Ce sera l'occasion aussi pour les différentes tendances qui se font jour, de s'exprimer et de solliciter l'adhésion à leur politique, car, il ne faut pas se le cacher, les diverses affirmations de sympathie de la part des organisations nationales ne font que masquer le fond du problème. Un vent nouveau souffle à l'U.G.T.T. et à différentes occasions le syndicat affirme sa « collaboration en parfaite harmonie avec le PSD pour la création d'une société meilleure ». Néanmoins, la tension qui règne dans le pays conduit à des incidents graves tels que celui du 13 juin, à l'occasion d'un match de foot-ball à Tunis. De même que chez les travailleurs l'inquiétude règne chez les étudiants, elle se traduit par une grève déclenchée le 2 mars à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, à laquelle se joint la Faculté des Lettres, une semaine après (10). Mais une chose est évidente, c'est la distance que les organisations nationales veulent prendre avec le Parti. Par de nombreuses visites qu'il effectue dans les différents

(8) Voir composition de cette Commission in *Action* 10/2/71 : 5.

(9) Voir BOULARÈS (Habib). — Les choix politiques en Tunisie ». *Tribune Internationale*, in *Le Monde* 27/11/71.

(10) Voir dans ce volume *chronique sociale et culturelle*.

gouvernorats, le Premier Ministre tente de prendre la température politique. Il en profite pour dire aux Tunisiens qu'ils doivent se sentir « responsables de leur développement », et que « la démocratie est un long et laborieux apprentissage ». En cela, il va tout à fait dans le sens du désir des Tunisiens et des membres du Parti qui manifestent une grande soif d'information. C'est dans cette ambiance qu'aura lieu la 6^e session du Comité central du PSD (11), du 2 au 4 avril, et si le rapport lu par le Premier Ministre lors de cette ouverture, donne des indications sur le projet de réforme, elles sont trop peu précises pour préjuger de l'avenir et de l'évolution du Parti. A la clôture de la session, rien de bien concret n'est décidé sinon la création de circonscriptions dont le rôle sera d'être l'intermédiaire entre les cellules et les comités de coordination. Le lendemain de cette 6^e session le président Bourguiba adresse un message au Premier Ministre dans lequel il lui donne un véritable passeport pour une succession : « je suis sûr qu'avec un chef comme toi la Tunisie triomphera du sous-développement ». Nous sommes loin des grands projets de démocratisation, qui semble bien remise en question; loin aussi du règlement de la succession proposée par la Commission Supérieure du Parti. Ce qui au début de l'année pouvait passer pour des « problèmes en attente », apparaît maintenant comme une mini-crise qui ne trouvera sa solution, pense-t-on, que lors de la tenue du congrès, dont la date n'est toujours pas annoncée. Les dissensions existantes au sein du gouvernement et du Parti éclatent le 17 juin avec la démission de M. Habib Boularès, de son poste de ministre des affaires culturelles et de l'information, qui deux jours avant le retour du « Combattant Suprême » demande que toutes les promesses soient tenues. M. Boularès était en fonction depuis le gouvernement de novembre 1970, et un fervent partisan de la libéralisation dont le chef de file, M. Ahmed Mestiri présente à son tour sa démission, au Président, le 21 juin, et ceci à l'issue d'un long entretien avec ce dernier. La démission n'est pas acceptée, et tout est fait, avec succès pour faire revenir M. Mestiri sur sa décision. Les raisons de son mécontentement sont évidentes, le 19 juin, date du retour du président Bourguiba de Suisse, rien n'a encore été décidé. La date du congrès est remise sans cesse, et les amendements de la constitution n'ont pas encore été votés par l'Assemblée nationale. Le clivage entre la tendance libérale et la tendance du retour à la normalité, qui apparaissait dès le début de l'année, s'est accentué.

Le premier ministre déclare qu'« il appartient au président Bourguiba de fixer cette date » du congrès à son retour. Un retour qui aura été de ceux qu'il sait faire, dans la meilleure tradition. Et pour montrer qu'il reprend le pays en mains il préside le conseil des ministres du 24 juin, et ceci pour la première fois depuis le 17 décembre 1970. A cette reprise en main, correspond aussi un freinage certain de la libéralisation. Des initiatives sont prises sur le plan de la forme, la date du congrès est annoncée, il aura lieu du 11 au 15 octobre. Dans son discours du 30 juin à l'occasion de la Journée Nationale du Savoir le chef de l'Etat, affirme que « démocratie, authenticité et efficacité sont les trois fondements inséparables de notre phi-

(11) Voir liste des membres du Comité Central *infra* Documents IV.

losophie », mais on peut se demander de quelle démocratie il veut parler ! Le 24 juillet dans le discours prononcé à l'occasion du 14^e anniversaire de la proclamation de la République, le président dit qu'il n'est pas disposé à abandonner le pouvoir. Il manifeste sa volonté de reprendre la direction des affaires. « Il me reste encore assez de force pour diriger le pays et je suis déterminé à continuer l'œuvre que j'ai entamée il y a 40 ans ». Il fait aussi allusion aux intrigues et aux spéculations que suscite depuis un an la perspective de sa succession. La brèche entre les deux tendances semble colmatée, mais l'aile libérale avec MM. Mestiri, Boularès et Ben Ammar doit se rendre à l'évidence que si les uns et les autres utilisent les mêmes mots, ils n'en ont pas pour autant le même langage. Il y a un même bréviaire, « la charte du 8 juin », mais la prière n'est pas la même. Ahmed Mestiri est pour une démocratisation prioritaire au niveau politique, Hédi Nourra donne priorité à la démocratisation économique. La démission que Ahmed Mestiri propose au chef de l'Etat en juin est bien la preuve qu'il ne lui est plus possible d'être le porte-parole d'une libéralisation qui perd son souffle faute de pouvoir s'exprimer, son absence au conseil des Ministres du 24 juin, en est la preuve.

Dans son discours du 26 juin lors de la « Journée du Savoir » ses inquiétudes sont nettes, « le président Bourguiba nous a confié une responsabilité que nous essayons d'assumer au mieux. Dieu merci, tout va bien. Mais au moment où la situation commençait à s'éclaircir... tandis que nous nous efforçons de trouver les solutions adéquates aux problèmes vitaux dont dépend l'avenir, à ce moment même, un groupe d'hommes qui n'était pas satisfait de constater cet élan se sont mis à empoisonner l'atmosphère alors que le discours du président Bourguiba de juin 1970 constituait un tournant dans l'histoire du pays ». Les inquiétudes de Ahmed Mestiri sont justifiées car il a bien senti à quel point cette « libéralisation », nourriture de l'esprit d'abord, ébauche de possibilité ensuite, est pour beaucoup de Tunisiens une soupape de sécurité.

Mais bien que freiné, le mouvement est en cours. Difficile à quantifier, il est irréversible, et révèle une certaine maturité politique. M. Nourra encourage cette maturation dans son discours du 25 juin à Nabeul. Il parle d'« aération électorale laissant aux cadres destouriens le soin et la responsabilité du choix ». C'est une « politique d'ouverture dans le Parti, en envisageant la plus large participation possible des militants à l'orientation des destinées du Parti et en leur laissant une liberté de choix dont nous espérons qu'ils feront bon usage ». Des postes vacants à l'Assemblée nationale pour causes de décès et d'incompatibilité avec des charges nouvelles sont à remplacer dans les gouvernorats de Béja, Bizerte et Sousse. Et pour ce faire le corps électoral est convoqué (12) pour des élections primaires (13) qui ont lieu en deux temps, les 11 et 31 juillet, avec publication des résultats le 1^{er} août. La procédure jusqu'à présent était que les cadres régionaux du

(12) Par décret n° 71-246 du 18 juin 1971, J.O.R.T. (27).

(13) La première expérience de ce genre avait eu lieu en mai 1966 à l'occasion des élections municipales, voir PIREUR (Michel) in A.A.N. 1966, p. 124-125.

Parti soumettaient une liste de candidats au choix de la Commission Supérieure du Parti. Cette fois-ci, les responsables régionaux font eux-même leur choix à partir d'une liste soumise par la Commission Supérieure. Malgré cette innovation, certains ministres pensent que les promesses de libéralisation ne sont pas tenues.

En effet, à la faveur de la période estivale favorable à une certaine détente politique, le président Bourguiba durcit sa position, il montre qu'il ne fait pas que présider; il gouverne. Nous n'en voulons pour preuve que la nomination de M. Sayah — qui était le représentant de son pays au bureau des Nations Unies à Genève — membre de la Commission Supérieure du Parti. Par cette reprise du pouvoir, le Président veut désamorcer la course à la succession qui aveugle les candidats et risque de leur faire perdre de vue l'intérêt du pays. C'est dans cette accalmie apparente qu'éclate la nouvelle de la suspension de Ahmed Mestiri le 4 septembre, de ses fonctions de ministre de l'intérieur (14). Le prétexte en est son refus de nommer à son ministère un magistrat qui lui est imposé. Mais cette éviction ne règle pas le problème qui préoccupe le chef de l'Etat. La personnalité de M. Mestiri est de celles avec laquelle il faut compter à l'avenir, quelle que soit son appartenance au gouvernement. Il a montré sa force à différentes reprises dans son désir de faire respecter la légalité; au point d'être parfois en opposition avec l'autorité du « Combattant Suprême ». Le 8^e congrès du P.S.D., qui est en préparation depuis plus d'un an, arrive à son dernier stade, celui de l'élection des représentants de cellules; le 12 septembre pour les cellules de 500 membres ou plus, et le 19 septembre pour les cellules de moins de 500 membres. Pour beaucoup ce congrès doit être la concrétisation des promesses de démocratisation annoncées en 1970 et la possibilité d'une Tunisie nouvelle. Le 9 octobre, le président de la Commission Supérieure du Parti, présente au Comité central les textes des projets de réforme de la Constitution et du Parti. De toutes ces réformes soumises aux délégués certaines sont considérées comme acquises et devraient être signées sans difficultés.

Il s'agit de l'atténuation du régime présidentiel par l'institutionnalisation du gouvernement et du poste du Premier Ministre. De la possibilité donnée à l'Assemblée nationale de nouvelles prérogatives de contrôle qui lui permettent de juger l'action du gouvernement et d'appliquer la motion de censure si nécessaire; de la réglementation intérieure du Parti, qui tendrait à supprimer la dualité Parti-Etat et à rapprocher les centres de décision de la base. Il restera à décider du mode d'élection du Comité central, élu à l'avenir dans sa totalité par le congrès et non comme auparavant, désigné en partie par le Président. De même, le Bureau Politique, serait élu soit par la base soit par le Comité central: le but est de mettre fin au pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat. Reste le problème de la procédure successorale, qui est au cœur même de la vie politique. Le « Combattant Suprême » et ses « supporters » veulent une transition sans heurts, avec l'intérim assuré par le Premier Ministre. L'autre tendance veut des élections. Le vœu de la masse est que le 8^e congrès ait conscience de l'importance des décisions qu'il va

(14) Voir décrets n° 71-330 et 71-331 du 4 septembre 1971 J.O.R.T. (38).

prendre. Elle attend de la semaine de Monastir, la fin des dissensions, et des prises de positions lucides et courageuses.

Le congrès « de la réflexion et du décollage » (15) s'ouvre le 11 octobre, avec la participation d'environ 1 200 délégués de cellules et il est intéressant de noter que 80 % des participants ont entre 35 et 55 ans et seulement 7 % ont moins de 30 ans. Le discours d'ouverture (16) du « Combattant Suprême » est assez évasif et ne fait pas allusion aux problèmes de réformes autres que sa préoccupation majeure qu'est la continuité de sa politique « je considérerai ma mission comme inachevée s'il n'y avait personne pour me remplacer et poursuivre la lutte dans la voie que j'ai tracée », et il stigmatise ceux qui veulent, « hâter l'évolution des structures politiques au-delà de ce que peut tolérer la maturité du peuple au stade actuel de son développement ». Le même jour, M. Hédi Nouira, présente le rapport (17), qui est un vaste bilan de la situation où il passe en revue toutes les structures du pays. Ce rapport déclenche un débat très animé, sous la présidence de M. Ferjani Bel Haj Ammar. Débat animé, mais qui ne retient pas l'intérêt souhaité, et la suite des événements allait montrer que les congressistes avaient des préoccupations politiques qui prévalaient. Dès le lendemain 12 octobre M. Ahmed Mestiri, lance son offensive libérale « le Parti ne peut-être un Parti présidentiel, une direction collégiale doit être placée à sa tête. Ce Parti après Bourguiba n'est pas le Parti du temps de Bourguiba, un homme hors série... il est donc préférable que la réorganisation du Parti se fasse du vivant de Bourguiba ». Il est aussi partisan d'une certaine souplesse pour rendre le Parti plus accessible à la jeunesse, et pense que la libéralisation serait le couronnement de l'œuvre du « Combattant Suprême ». « Il faut que le chef de l'Etat prenne la tête du mouvement de libération nationale et de la construction de l'Etat ». Soutenu dans son offensive par M. Boulares, M. Mestiri mène tambours battants le congrès sur le chemin de la démocratisation.

Le président Bourguiba avait décidé de ne pas assister à toutes les séances pour tester la maturité politique des congressistes, mais le 14 octobre inquiet par l'agressivité du débat il intervient en disant qu'il ne craignait pas d'être un jour déchargé de la présidence, il savait aussi qu'il serait maintenu à la tête de l'Etat. Il est réélu par acclamation à la tête du Parti. Il exprime son émotion et précise que son mandat, se terminant en 1974, il ne se représenterait pas. Il désigne le seul apte à lui succéder : « M. Hédi Nouira, a toute ma confiance. Il sera mon successeur. Il sera aidé de camarades comme Ahmed Mestiri, et Mohamed Masmoudi et d'autres jeunes ». Ce qui de toute évidence était une indication impérative n'allait pas influencer le congrès, car dans la résolution de politique générale (18) adoptée en fin de congrès, il est recommandé qu'en cas de vacance du pouvoir, l'intérim soit assuré par le président de l'Assemblée nationale; il y est recommandé aussi que la conduite du Parti soit collégiale. La journée du

(15) MAGHREBI (Houcine) in *Al Amal* 10-10-71.

(16) Voir texte des discours et rapports in *Action* supplément, 26-10-71.

(17) Voir (16).

(18) Voir texte des résolutions et de la charte du parti in *Action*, supplément 26-10-71 et infra *Documents* IV.

14 octobre allait se terminer par l'élection du Comité central, arrivent en tête Bahi Ladgham (1^{er}), Ahmed Mestiri (2^e), Sadok Mokaddem (3^e) (19). On pourrait dire à la fin de ce congrès que la victoire appartient aux libéraux, mais il reste à élire le Bureau Politique, qui devait être élu par le Comité central ou par la base et après le discours de clôture du Président. Mais ce dernier devant s'absenter, le Premier Ministre s'opposa à ce vote, qui fut donc remis au lendemain avec l'accord du Comité central. Le 8^e congrès est donc officiellement terminé, et on peut dire que l'impression dominante est la nouvelle orientation démocratique qui s'est dégagée et qui constitue le phénomène le plus remarquable. C'est la fin d'un conformisme au niveau de l'expression dans les débats politiques. Le parti doit être au service de la masse et doit évoluer par la dynamique de ses militants. Mais Bourguiba n'a pas dit son dernier mot, il n'accepte pas la nouvelle orientation que le congrès a imposé et la déroute de ses partisans.

La dernière phase allait se jouer pendant les quelques jours qui séparent la fin du congrès de l'élection du Bureau Politique. Les partisans de la libéralisation ont confiance et M. Mestiri l'affirme à la presse. « Pour notre part, mes amis et moi-même, si nous sommes toujours disposés à faciliter une solution politique de la crise et si nous voulons rester dans le cadre de la légalité constitutionnelle et dans celui du Parti, nous ne sommes pas du tout disposés à transiger sur les principes proclamés le 14 octobre, à Monastir, et en particulier, sur celui de l'élection de tous les organes du Parti. En d'autres termes, il ne s'agit plus maintenant d'une tendance ou d'un groupe de militants partageant les mêmes idées, mais bel et bien d'une plate-forme idéologique, politique, économique, et d'un groupe de responsables élus, qui ont reçu la consécration de la plus haute instance du parti. La conclusion logique qu'il appartient au Président du Parti de tirer de ce congrès, qui lui a exprimé, s'il en était besoin, la confiance, unanime des militants s'impose d'elle-même » (20).

⚡ Cette déclaration allait mettre le feu aux poudres. Ahmed Mestiri est accusé de vouloir prendre le « pouvoir par tous les moyens ». L'attaque est violente et hors de proportions. M. Mestiri est suspendu de toute activité au sein du Parti le 20 octobre. Et c'est dans cette situation en déséquilibre qu'a lieu le 22 octobre, l'élection des 14 membres du Bureau Politique (21) sur une liste de 20 noms présentés par le président Bourguiba. Ce mode d'élection va à l'encontre de ce qui avait été décidé par le congrès, qui s'était prononcé d'accord pour « mettre fin à la pratique de la désignation et du choix ». Pourtant le chef du Parti affirme que « les résolutions du congrès seront appliquées ». Il explique son choix, « nous avons d'abord été guidés par un souci de cohésion, en vue de faciliter la tâche du Président... Ainsi se retrouvent au Bureau Politique des pionniers, des militants de la deuxième génération et des jeunes de la troisième génération. De la sorte, le Bureau Politique, tout en s'adaptant aux exigences de notre époque et en s'ouvrant

(19) Voir liste complète *infra Documents IV* et commentaires in *Jeune Afrique* (52), 1-11-71 « Le sens d'un scrutin ».

(20) In *Le Monde*, 20-10-71.

(21) Voir liste du Bureau Politique in *Documents IV infra* et *Maghreb* (48), 194, 24-25.

aux courants modernes, fera preuve de pondération et évitera toute précipitation aux conséquences néfastes ». Le Bureau, doit être aussi « représentatif de toutes les forces populaires; agriculteurs, commerçants, travailleurs, syndicalistes ». On voudrait y croire, car en réalité, il ne reflète pas la majorité qui s'est dégagée au congrès et certaines démissions pourraient être interprétées comme des signes de désolidarisation. Monsieur Hassib Ben Ammar est remplacé le 23 octobre par M. Béchir M'Hedhebi. M. Sadok Mokkadem, démissionne du Bureau Politique le 26 octobre pour incompatibilité avec sa charge de président de l'Assemblée nationale. Que dire de ce nouveau Bureau Politique sinon que sur 13 membres qui le constituent, 7 en avaient fait partie au moment de l'indépendance et avaient été écartés de la vie politique pour différentes raisons. La dernière opération va être la constitution du nouveau gouvernement appelé à succéder au précédent ministère dont M. Nouira avait présenté la démission au chef de l'Etat le 26 octobre, lors de la première réunion du Bureau Politique. Le Premier Ministre est nommé secrétaire général du Parti et chargé de former le nouveau gouvernement. Le 27 il est nommé Premier Ministre (22).

Le 29, il annonce la formation de ce nouveau gouvernement, approuvée par le président Bourguiba (23) et la nomination de son secrétaire général (24); cette liste de nouveaux ministres fait ressortir la présence de onze nouveaux membres : le gouvernement est reçu par le Président de la République au Palais de Carthage le 30, et il présente ses nouvelles orientations; amélioration de la distribution des produits; renforcement de la dignité de l'homme et réduction des écarts sociaux. Le calme règne début novembre mais les problèmes ne sont pas résolus.

D'un commun accord personne ne veut prendre l'initiative de faire rejaillir la crise, ou de l'accentuer. Les deux tendances, sont face à face, et la responsabilité de compromettre l'unité nationale apparente serait trop lourde. D'autant plus que l'aile libérale espère encore faire accepter par le président Bourguiba, une partie, à défaut de la totalité des options choisies par le congrès.

*
**

Beaucoup plus que l'hypothèse de la lutte de clans avancée pour masquer le vrai problème, qui est celui du président Bourguiba lui-même, c'est l'hypothèse du conflit de génération, et du conflit d'orientation idéologique qui serait à retenir. Peut-on imposer un tuteur à un pays qui au bout de quinze ans d'indépendance veut être pris au sérieux, et qui l'a montré lors du large débat d'idées instauré à l'occasion de la consultation populaire de l'été 1970 ? Autant de questions qui doivent trouver leur réponse dans les années à venir. Mais une question reste ouverte, quelle sera la suite de ce 8^e congrès plein de surprises ? Le passé nous a montré que les disgrâces ne sont pas toujours de longue durée en Tunisie; que malgré les dissensions entre les deux tendances il y a une identité de vues : la politique du prési-

(22) Voir décret n° 71-383 du 27 octobre 1971. *J.O.R.T.* (46), 1402.

(23) Voir décret n° 71-384 du 29 octobre 1971., *J.O.R.T.* (47) : 1420 et infra *Documets* VI.

(24) Voir décret n° 71-386 du 29 octobre 1971 *J.O.R.T.* (47) : 1421.

dent Bourguiba est ouvertement critiquée sans que pour autant le mythe entretenu autour de la personne du « Combattant Suprême » soit mise en cause. C'est ce qui fait la force du « père de la Tunisie indépendante ». Sa force est aussi de refuser de prendre une « retraite » que sa santé et le temps-qui-passe (mais aussi une fraction de son entourage) lui suggèrent. « Il me reste assez de forces », dit-il « pour diriger le pays et je suis déterminé à continuer l'œuvre que j'ai entamée il y a quarante ans ». C'est l'éternelle bataille du « Combattant » dont le seul ennemi est le temps.

Béatrice de SAENGER*.

* Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes.